



Capenergie 5

Rapport Art. 29 Loi Energie Climat

Ce rapport est conforme aux exigences de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des directives AMF DOC-2008-03 et DOC-2014-01.

Table des matières

1. Présentation du fonds Capenergie 5	3
2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.....	5
2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris.....	5
2.2. Résultats pour 2024.....	6
2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 5.....	6
2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 5 pour 2025	7
3. La stratégie d'alignement de Capenergie 5 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité	8
3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique	8
3.2. La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	9
3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité.....	11
4. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques	12
4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	13
4.2. Principaux risques en matière de durabilité	13
4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité	13
4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux.....	15
4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques.....	19
4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques	19
4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG	19
5. Annexe.....	20
5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques.....	20
5.2. Principaux impacts négatifs du fonds géré	21

1. Présentation du fonds Capenergie 5

Capenergie 5 est la **5^{ème} génération de fonds Capenergie** d'Omnes Capital (« Omnes »), une stratégie centrée sur les énergies renouvelables. Créé en 2022, le fonds a bouclé avec succès sa levée de fonds en 2024 en atteignant plus de 2 milliards d'euros¹, et a ainsi dépassé le « hard cap » qu'il s'était fixé à 1.65 milliards d'euros.

Au-delà de l'investissement dans des plateformes de production d'énergie renouvelable, l'objectif de Capenergie 5 est triple :

- Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir la transformation du pipeline de projets en actifs opérationnels ;
- Atteindre une taille critique pour les portefeuilles de projets opérationnels, afin qu'ils puissent être vendus à des investisseurs sur le long terme.

La stratégie du fonds consiste à investir des capitaux dans des développeurs d'infrastructures d'énergie renouvelable et à les aider à devenir **des producteurs d'électricité indépendants**. Le fonds contribue ainsi à répondre à la **forte demande de capitaux en Europe pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables**.

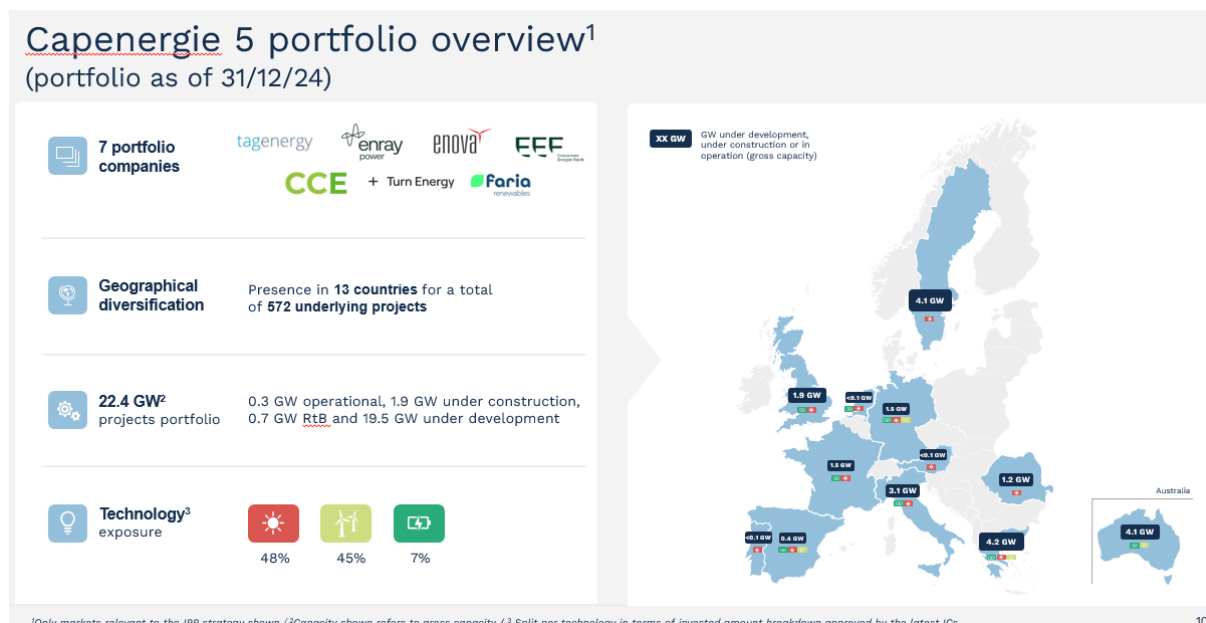
A fin 2024, le portefeuille était composé de **7 actifs**, dont les projets sont principalement situés en Europe et sont spécialisés dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et le stockage d'électricité par batterie, comme le représente le visuel de distribution géographique et sectorielle du portefeuille Capenergie 5 en page 4. Au total, **362 GWh** d'électricité d'origine renouvelable ont été produits en 2024. Cela correspond à **100 443 tCO₂**² évités grâce aux investissements réalisés par le fonds. Si l'on considère la part de participation de Capenergie 5 dans les sociétés du portefeuille, ces émissions représentent **44 366 tCO₂** en 2024.



¹ Y compris les fonds de co-investissement

² Ce résultat a été obtenu sur la base d'une méthodologie interne de mesure des émissions de CO₂ évitées conçue par Omnes, sur la base des données de production d'énergie fournies par les sociétés du portefeuille.

Actifs du fonds Capenergie 5 au 31/12/2024



Omnes se positionne comme **un leader en matière d'ESG** (Environnement, Social, Gouvernance), et a engagé une approche globale en ce sens, encourageant les sociétés du portefeuille à avoir un impact ESG positif tout au long de leur chaîne de valeur.

Plus largement, les fonds Capenergie contribuent à l'atteinte de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies :



Capenergie 5 réalise ses investissements en France et en Europe et est donc **en conformité avec la réglementation européenne en vigueur**, notamment le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Du fait de la nature de son activité d'investissement, l'objectif d'investissement durable de Capenergie 5 est d'accélérer la transition énergétique en investissant dans des plateformes d'infrastructures d'énergies renouvelables européennes. **À ce titre, il est classé comme fonds Article 9.**

En France, les activités d'investissement d'Omnes, dont le fonds Capenergie 5, sont régularisées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Avec plus de 500 millions d'euros d'actifs sous gestion en 2024, **Capenergie 5 est soumise aux obligations de transparence de la loi Énergie et Climat**. Ce rapport vise à attester du respect par Capenergie 5 des exigences de l'article 29 de la loi Énergie et Climat.

2. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

2.1. Objectif d'aligner la stratégie d'investissement sur l'Accord de Paris

A travers sa thèse d'investissement, **Capenergie 5 s'engage à financer la transition vers une économie durable et décarbonée** par la promotion d'énergies renouvelables compétitives et résilientes en Europe. Capenergie 5 **soutient activement les objectifs à long terme de lutte contre le réchauffement climatique fixés par l'Accord de Paris.**

Le **développement de plateformes d'énergies renouvelables** contribue à la décarbonation des systèmes de production, grâce à des méthodes de production d'énergie bas carbone par rapport aux sources d'énergies fossiles conventionnelles – à savoir le pétrole et le charbon. **Omnes est un pionnier et un leader de cette transition énergétique** et le fonds Capenergie 5 incarne cette ambition.

Nous suivons notre contribution aux objectifs de l'Accord de Paris à travers l'analyse **de l'augmentation des émissions de CO2 évitées par le portefeuille Capenergie 5**, rendue possible par la production d'énergies renouvelables à partir des investissements réalisés. En 2024, les sociétés du portefeuille ont évité **100 443 tCO₂**, représentant **44 366 tCO₂** au niveau de Capenergie 5 (pour la part attribuable au fonds³). Ce résultat est le résultat d'une méthode de calcul développée en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil, détaillée dans la note méthodologique ci-dessous. En 2024, notre approche a été auditée par un organisme indépendant.



Comme la plupart des sociétés du portefeuille sont encore en phase de développement de leurs projets, nous prévoyons une **croissance significative de cette contribution dans les années à venir grâce à l'opérationnalisation d'un plus grand nombre de projets.**

- (1) *Il convient de noter que les chiffres ci-dessus constituent une meilleure estimation utilisée à titre d'information. Le résultat final dépendra du calendrier de développement du portefeuille, des facteurs de succès et des zones géographiques. Ces capacités sont nettes des facteurs de succès appliqués au pipeline actuel de projets de chaque société du portefeuille. Ils reposent sur une participation de 100 millions d'euros aux projets.*
- (2) *Les coefficients d'émission de CO₂ de chaque pays ont été pris en compte pour tenir compte des différences entre les coefficients d'émission de CO₂ nationaux. Ils sont extraits de la base de données 2019 de l'Agence européenne de l'énergie pour les projets européens.*

Note méthodologique | Émissions évitées

Approche méthodologique : Le calcul des émissions évitées est basé sur un facteur d'émission qui est déterminé au niveau de chaque pays d'opération, en fonction du mix énergétique national, sur la base des données de l'Agence européenne pour l'environnement. Les émissions évitées sont ensuite calculées en appliquant ce facteur d'émission à la production moyenne d'électricité du parc d'exploitation sur l'année et dans chaque pays d'exploitation.

La méthodologie de calcul des émissions évitées a été affinée en 2024 afin d'accroître sa robustesse en s'appuyant sur des cadres de référence internationaux et ainsi refléter la contribution des entreprises du portefeuille aux objectifs de l'Accord de Paris.

³ Le calcul consolidé des émissions évitées au niveau de Capenergie 5 est obtenu en pondérant les émissions évitées par la quote-part d'Omnes Capital dans les participations dans les sociétés du portefeuille.

2.2. Résultats pour 2024

En 2024, nous évaluons l'alignement du fonds Capenergie 5 avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris à travers deux indicateurs : les émissions de **gaz à effet de serre (GES)** et les **émissions de CO2 évitées**. La formalisation de notre objectif quantitatif de réduction des émissions de CO2 pour ce fonds est prévue prochainement.

Indicateur	Résultats 2024	Taux de couverture ⁴	Détails
Emissions de GES	705 138 tCO2e , soit 110 858 tCO2e au niveau du fonds ⁵	100%	Toutes nos sociétés en portefeuille ont pu fournir les données, représentant 100% de la valeur des investissements du Fonds. Seule la société Enova II GmbH n'a pas été en mesure de communiquer ses émissions de Scope 3. Les chiffres des émissions de GES représentent les émissions aux niveaux de l'entité et du projet. Nous accompagnons nos entreprises dans l'évaluation de leur empreinte carbone. Des travaux d'harmonisation des méthodologies ont été menés en collaboration avec les entreprises au cours de l'année 2024, afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité des résultats.
Émissions de CO2 évitées	100 443 tonnes de CO2 représentant 44 366 tCO2 au niveau du fonds	71%	En 2024, cinq entreprises ont généré 362 GWh d'électricité à partir de plateformes solaires et éoliennes. Omnes Capital a estimé que 100 443 tCO2 ont été évitées grâce à la production d'énergie renouvelable. Les émissions de CO2 évitées augmenteront dans les années à venir à mesure que les projets en cours de développement et de construction deviendront opérationnels. La transition énergétique est la clé de voûte pour contenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C, et en cela la stratégie Capenergie 5 s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Le fonds Capenergie 5 n'utilise pas les référentiels « transition climatique » et « Accord de Paris » de l'Union européenne définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

2.3. Intégration de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris dans le processus d'investissement de Capenergie 5

A travers sa démarche d'investissement responsable, Capenergie 5 intègre l'enjeu climatique à chaque étape du cycle de vie de ses investissements :

- Pré-investissement : un premier examen de l'opportunité d'investissement est effectué afin de vérifier le respect **de la liste d'exclusion applicable à Capenergie 5**. Celle-ci a été établie par Omnes Capital et s'applique à l'ensemble de ses investissements. Il garantit ainsi **qu'aucun investissement** n'est réalisé dans le **charbon et les hydrocarbures non conventionnels** ;

⁴ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 5.

⁵ Montants pondérés par la quote-part de participation d'Omnes dans les sociétés du portefeuille.

- Due diligence : une analyse est menée par les équipes d'investissement lors de la phase de due diligence, dans le but d'évaluer les pratiques de gestion des risques ESG de l'entreprise, y compris les risques climatiques, et **la contribution potentielle de l'entreprise à la réduction des émissions de CO2** à travers son activité ;
- Période de détention : le suivi des investissements recouvre de nombreuses responsabilités, de la participation aux conseils d'administration à l'accompagnement du management pour professionnaliser les processus de l'entreprise, en passant par le **rôle de « sparring-partner » et l'assistance à la mise en place d'outils de reporting** (dont le reporting ESG selon les critères d'Omnes) ;
Notre outil principal est un système de notation interne « **Capenergie ESG Scoring Grid** », qui est appliqué à l'ensemble des sociétés du portefeuille pour évaluer annuellement la maturité ESG sur 5 thématiques : gouvernance, capital humain, environnement, parties prenantes externes, critères spécifiques. Nous avons mis à jour notre grille en 2024 et l'avons complétée par un « **Capenergie Sustainability Maturity Framework** » pour aider nos entreprises à faire évoluer leurs pratiques dans le temps ;
De plus, nous centralisons à l'aide d'une base de données **toutes les données ESG des sociétés du portefeuille**, sur la base de questionnaires internes qui leur sont envoyés chaque année. Ce questionnaire ESG permet de collecter **des données précises sur le sujet du climat**, telles que l'existence d'une politique de réduction des GES alignée sur l'Accord de Paris et intégrant les objectifs et engagements, le plan d'actions associé, les initiatives mises en place pour les principaux postes émetteurs de GES, les émissions de GES sur les trois périmètres, etc.
- Cessions : Les équipes d'investissement procèdent à une évaluation de la performance ESG des actifs. Une vérification de la Vendor Due Diligence (VDD) peut être effectuée, si nécessaire, en fonction du contexte de sortie.

Nous nous efforçons de **maintenir un dialogue continu** avec les sociétés de notre portefeuille et de **suivre leurs progrès** en matière d'indicateurs de performance climatique. À ce jour, l'alignement du fonds sur les objectifs de l'Accord de Paris est **évalué sur une base annuelle par le biais de rapports et d'analyses des émissions de CO2 évitées**. La mise à jour de la méthodologie interne utilisée pour le calcul des émissions évitées du portefeuille a été effectuée en 2024.

2.4. Suites d'actions et ambition de Capenergie 5 pour 2025

En 2023 et 2024, afin d'aligner les cadres de reporting ESG de tous nos fonds, nous avons renforcé **nos questionnaires ESG** en intégrant **des indicateurs des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité**. Il s'agit notamment de données climatiques harmonisées telles que les émissions de GES et l'exposition des entreprises au secteur des combustibles fossiles.

L'analyse des risques climatiques et de biodiversité fait désormais partie intégrante de notre processus d'investissement. Ces analyses nous ont permis d'avoir une vision plus précise de **l'exposition de notre portefeuille aux aléas climatiques et aux impacts sur la biodiversité**, ainsi que des **opportunités et des risques de transition**. Ces différentes analyses seront présentées dans la section dédiée de ce rapport.

Nous prévoyons d'entreprendre un certain nombre **d'actions clés, qui nous permettront de mieux traduire notre ambition** verte à travers notre activité d'investissement :

- **Formation de nos équipes et des portefeuilles Capenergie** aux enjeux climatiques (notions de risques climatiques physiques et de transition, exigences réglementaires en matière de reporting climat) ;
- Soutenir notre portefeuille dans **l'harmonisation des méthodologies de calcul des émissions de GES** afin d'assurer la qualité, la comparabilité et la fiabilité des résultats ;
- L'intégration du risque climatique dans notre **processus d'évaluation**.

3. La stratégie d'alignement de Capenergie 5 sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

3.1. Respect des objectifs de la Convention sur la diversité biologique

Par notre démarche d'investisseur responsable, nous **reconnaissons l'érosion importante de la biodiversité causée par l'activité humaine et notre responsabilité de limiter l'impact de nos activités sur les écosystèmes**. Les investissements en infrastructures des fonds Capenergie concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité, générés par l'activité d'investissement d'Omnes Capital.

En 2024, nous nous sommes engagés à établir la conformité de Capenergie 5 avec les objectifs de la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992, à travers la **déclaration des 2 indicateurs d'impacts négatifs principaux (PII)** définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ces indicateurs comprennent :

- La part des investissements réalisés dans des entreprises ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones ;
- La part des investissements dans des entreprises sans pratiques ou politiques foncières/agricoles durables.

Les résultats sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur d'impact négatif sur la biodiversité	Impacts de 2024	Taux de couverture ⁶	Détails
Investissements ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	0%	100%	Champ d'application de l'information financière de 2024 – Les sept sociétés du portefeuille ont toutes présenté des rapports sur cet indicateur, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des placements du Fonds. Plusieurs des sociétés de notre portefeuille avaient des sites à proximité de zones sensibles à la biodiversité. Cependant, toutes les entreprises se conforment à leurs réglementations environnementales nationales pendant le processus d'autorisation, ce qui garantit que les activités des entreprises n'ont pas d'impact négatif sur les zones. Une surveillance continue sera effectuée tout au long de la construction et de l'exploitation.
Investissements dans des entreprises sans pratiques foncières/agricoles durables	79.9%	100%	Toutes les sociétés du portefeuille ont fait état de leurs pratiques et politiques foncières durables, ce qui représente 100 % de la valeur actuelle des investissements du Fonds. Les terres durables font partie intégrante du thème de la biodiversité dans l'engagement d'Omnes auprès des sociétés de notre portefeuille. Dans le cadre du reporting, bien que la plupart des entreprises aient

⁶ Exprimé en pourcentage du total des actifs sous gestion de Capenergie 5.

indiqué qu'elles n'avaient pas officiellement établi de politiques foncières et agricoles durables, garantir un impact minimal sur les terres fait partie des exigences réglementaires dans plusieurs pays où les sociétés de notre portefeuille opèrent.

L'utilisation de ces deux indicateurs permet de s'assurer à la fois de la **mise en place de mesures de protection appropriées** par les sociétés du portefeuille opérant à proximité ou dans des zones sensibles pour la biodiversité, ainsi que de la mise en place de politiques dédiées à la gestion de la biodiversité. De cette manière, nous nous assurons que Capenergie 5 répond aux **deux premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992** mentionnés ci-dessus.

Au vu des informations reçues en 2024, nous souhaitons désormais accompagner davantage les entreprises dans la remontée d'informations liées à la biodiversité. En effet, ce reporting permet d'identifier **les pratiques vertueuses** mises en œuvre par les participations en matière de biodiversité, telles que celles présentées dans l'encadré ci-contre, et d'**en tirer parti en les étendant à d'autres entreprises du portefeuille**. Le reporting et l'accompagnement des sociétés du portefeuille seront donc au cœur de la stratégie d'Omnes.

Les pratiques vertueuses des sociétés Capenergie 5 en matière de protection de la biodiversité

- Fixer des objectifs en matière de biodiversité
- Formalisation d'une politique de protection de la biodiversité, alignée sur les objectifs internationaux
- Mise en place d'un plan de réduction de l'empreinte biodiversité, pendant les phases de développement, de construction, d'exploitation et de fin de vie du projet
- Une évaluation d'impact systématique pendant la phase de développement pour s'assurer que la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas fragilisés par la mise en œuvre du projet
- Cartographie des sites pour identifier les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et interdire tout projet dans une zone à forte valeur biodiversité
- Des actions ciblées pour protéger la faune locale : installation de nichoirs à proximité d'un projet de préservation de la nidification des hiboux ; Prairies entre les sites pour maintenir l'habitat et créer des corridors écologiques.

3.2. La contribution de Capenergie 5 à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

En 2022, nous avons initié des travaux pour mieux **comprendre l'empreinte de Capenergie 5 sur la biodiversité**. Cette démarche vise à dresser un inventaire concret, et ainsi réfléchir à des actions pour contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité.

La première étape a consisté en une **analyse qualitative des impacts et des dépendances des secteurs solaire et éolien sur les services écosystémiques** – c'est-à-dire les services fournis par la nature qui permettent la durabilité de l'activité. L'[outil ENCORE](#) (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure), développé par la Natural Capital Finance Alliance (NCFA), a été utilisé pour alimenter cette analyse.

Les conclusions de cette première analyse mettent en évidence un **impact potentiellement fort du portefeuille sur les écosystèmes terrestres**, lié à la construction de projets éoliens et solaires. L'éolien et le solaire ont des dépendances communes, notamment une **dépendance très matérielle liée à la régulation climatique** qui conditionne la continuité des opérations. Les intempéries (inondations, gel, vagues de chaleur extrêmes, vents forts) menacent les installations et peuvent causer des dommages matériels et humains. Une analyse approfondie de l'exposition du portefeuille aux aléas climatiques a également été réalisée et sera présentée dans la section dédiée aux risques ESG. Les impacts sectoriels et

les dépendances du solaire et de l'éolien terrestre sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Impacts des projets solaires		
Impacts	Description de l'impact ⁷	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	- Les fermes de panneaux solaires utilisent des terres, ce qui a un impact sur les habitats naturels pour la biodiversité. L'empreinte d'une ferme solaire de taille moyenne est estimée entre 22,5 et 25,9 m²/GWh. - Le degré de gravité de l'impact dépend du type de terrain utilisé - l'utilisation d'un terrain déjà artificialisé aura un impact plus faible par rapport à une zone protégée pour sa biodiversité. - Les fermes solaires ont généralement des barrières autour du périmètre des opérations, ce qui limite les mouvements des espèces, et génère ainsi une fragmentation de l'habitat. - Enfin, les fermes solaires compactent parfois le sol, entraînant érosion et ruissellement.	Très élevé
Pollution de l'eau et des sols	Des substances toxiques et dangereuses peuvent parfois être utilisées dans la construction de fermes solaires, ce qui génère une pollution locale des sols et de l'eau.	Faible

Impacts des projets éoliens terrestres		
Impacts	Description de l'impact	Niveau de matérialité
Utilisation des écosystèmes terrestres	La construction d'éoliennes contribue à la modification des habitats.	Haut
Pollution de l'eau et des sols	Les activités d'entretien peuvent générer de la pollution (p. ex. huile, déchets).	Faible
Perturbations	- Les collisions avec les pales d'éoliennes sont fréquentes et causent un nombre important de décès ou de blessures chez les oiseaux et les chauves-souris. - La construction d'éoliennes dans des endroits défavorables provoque des troubles comportementaux pour la faune, notamment liés à la reproduction et à la recherche de nourriture - jusqu'à 800 m autour des éoliennes.	Douleur moyenne

Dépendances du solaire et de l'éolien terrestre vis-à-vis des services écosystémiques		
Dépendances	Description des dépendances	Niveau de matérialité
Eau souterraine	Le processus de production peut être maintenu en cas d'interruption de ces services.	Très faible
Eau superficielle		Très faible

⁷ La description des impacts potentiels du portefeuille sur la perte de biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques est tirée de l'[outil ENCORE](#).

Régulation du climat	L'activité est extrêmement dépendante de la régulation du climat, fournie par l'atmosphère, les habitats, la faune, l'eau, le sol et les sédiments. La perturbation de ce service écosystémique mettrait en péril la durabilité de la production.	Très élevé
Protection contre les inondations et les tempêtes	La plupart du temps, l'activité peut se poursuivre en cas d'interruption totale du service écosystémique.	Douleur moyenne
Stabilisation des sols et contrôle de l'érosion	Bien que moins pratique, le processus de production peut se dérouler sans le service écosystémique en raison de la disponibilité de substituts phytosanitaires.	Douleur moyenne

Note méthodologique | Analyse de la biodiversité

Approche méthodologique : L'outil [ENCORE](#) permet une analyse de double matérialité des risques sectoriels du solaire et de l'éolien liés à la biodiversité – c'est-à-dire les impacts potentiels du portefeuille sur l'érosion de la biodiversité et sa dépendance aux services écosystémiques. Les 11 facteurs d'impact considérés couvrent les 5 principaux facteurs d'érosion de la biodiversité : le changement d'utilisation des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes. 21 services écosystémiques sont analysés en fonction de leur pertinence pour les secteurs considérés.

Axes d'amélioration : Dans le cadre d'une approche sectorielle, l'analyse ne prend pas en compte les pratiques réelles des entreprises du portefeuille. Comme indiqué dans le focus sur les pratiques vertueuses pour la biodiversité, certaines participations mènent des actions ciblées pour limiter le dérangement de la faune locale.

Afin de minimiser l'impact biodiversité de Capenergie 5, plusieurs initiatives ont été mises en place par Omnes Capital pour accompagner les sociétés du portefeuille dans leurs mesures et stratégies de biodiversité :

- Omnes Capital a contractualisé en 2023-2024 avec Altitude AXA Climate un outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité afin d'évaluer l'impact qualitatif et quantitatif des sociétés du portefeuille sur la biodiversité. L'évaluation est intégrée systématiquement dans la phase de due diligence de pré-investissement.
- Omnes Capital a développé en 2023-2024 une boîte à outils biodiversité avec un consultant externe, en vue d'orienter les sociétés du portefeuille sur les stratégies et actions qui peuvent être menées tout au long du cycle de vie du projet. Plusieurs entreprises ont intégré cette boîte à outils dans leurs stratégies de biodiversité. Omnes continuera à soutenir l'application efficace de cette boîte à outils parmi les sociétés de son portefeuille.

3.3. Mesurer l'impact de Capenergie 5 sur la biodiversité

En 2024, Omnes Capital a réalisé une étude d'impact sur la biodiversité à l'échelle de son portefeuille à l'aide d'Altitude by AXA Climate pour Capenergie 5. Les résultats montrent un faible impact sur la biodiversité des portefeuilles de Capenergie 5. L'empreinte biodiversité est estimée à 0,49 MSA.km2 pour l'impact statique et à 0,02 MSA.km2 pour l'impact dynamique.

Note méthodologique | Impact sur la biodiversité

Approche méthodologique : l'outil Altitude by AXA Climate modélise les impacts sur la biodiversité dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises (scopes 1, 2 et 3 selon les normes du GHG Protocol). La méthodologie s'appuie sur l'expertise d'AXA Climate et utilise l'outil GBS avec des intensités sous-sectorielles calculées en mai 2022 à l'aide de GBS v1.4.0.

L'approche mesure l'impact sur la biodiversité à travers de multiples pressions environnementales. Pour les écosystèmes terrestres, il s'agit notamment de l'utilisation des terres, de l'empiètement, de la fragmentation, des dépôts atmosphériques d'azote, de l'écotoxicité terrestre et du changement climatique. Pour les écosystèmes d'eau douce, les pressions englobent les perturbations hydrologiques dues à la fois au changement climatique et à l'utilisation directe de l'eau, à la conversion des terres humides, à l'utilisation des terres dans les bassins versants des rivières et des zones humides, à l'eutrophisation de l'eau douce et à l'écotoxicité de l'eau douce.

La méthodologie utilise MSA.km2 (Abondance moyenne des espèces par kilomètre carré) comme indicateur principal, suite à la reconnaissance par l'IPBES de MSA comme mesure d'évaluation de l'intégrité de l'écosystème. Cela crée un parallèle avec les évaluations de l'empreinte GES, où MSA.km2 fonctionne de la même manière que tCO₂eq. L'évaluation tient compte à la fois des impacts statiques (impacts cumulatifs passés) et des impacts dynamiques (impacts de l'année en cours). Pour permettre des comparaisons entre écosystèmes, les impacts terrestres et aquatiques sont convertis en MSAppb (parties par milliard de surface totale), et les comparaisons entre entreprises utilisent des mesures d'intensité telles que MSA.m2/k€ ou MSAppb/b€.

Points à améliorer : La méthodologie exclut plusieurs facteurs clés : les conditions locales (rareté de l'eau, proximité des aires protégées, espèces menacées, fertilité des sols), les espèces exotiques envahissantes (5e cause de perte de biodiversité selon l'IPBES) et les impacts sur les écosystèmes marins.

Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Nous appliquons au fonds Capenergie 5 la **politique d'intégration des risques de durabilité** d'Omnes, menée conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. L'objectif est de décrire comment les risques de durabilité sont intégrés dans les processus d'investissement d'Omnes.

Par risque de durabilité, nous entendons la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui **pourrait potentiellement ou réellement avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds**. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit impacter d'autres risques et contribuer corrélativement à des risques déjà identifiés, tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme des investisseurs. Les risques de durabilité sont abordés dans les domaines suivants :

- **Environnement** : enjeux liés aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émissions de gaz à effet de serre...), de l'impact sur l'habitat, l'utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- **Social** : questions relatives aux droits de l'homme, au bien-être des populations, à la gestion des ressources humaines au sein des entreprises, etc.
- **Gouvernance** (émetteurs) : enjeux de stratégie d'entreprise, de création de valeur actionnariale, de culture d'entreprise, d'équilibre des pouvoirs, etc.

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe, d'autant plus que les risques doivent être analysés différemment **selon le secteur et les spécificités de l'activité** d'une entreprise, ainsi que selon son **stade de maturité**. L'analyse de durabilité est réalisée sur la base **d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation**, mais méthodologiquement cohérents. Omnes s'appuie principalement sur **les audits et les retours** d'expérience de ses holdings. Il faut donc prendre en compte le risque de désinformation dans l'analyse ESG.

Nous intégrons les risques et les opportunités en matière de durabilité dans **nos recherches, analyses et processus décisionnels en matière d'investissement** afin de cerner tous les risques potentiels à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

4.2. Principaux risques en matière de durabilité

4.2.1. Caractérisation des risques de durabilité

Nous avons regroupé les risques de durabilité en 4 grandes catégories : le changement climatique, la biodiversité, la gouvernance et les risques sociétaux. Le tableau suivant présente une analyse descriptive de chacun de ces risques :

Type de risque	Description
Risques liés au changement climatique	
Risques climatiques physiques	Les risques physiques résultent de dommages directement causés par des phénomènes climatiques et météorologiques. Celles-ci peuvent être aiguës (dus à des événements naturels) ou chroniques (liées à la hausse des températures, à l'acidification des océans et aux changements géographiques à long terme tels que l'élévation du niveau de la mer). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et doivent donc être limités. Une analyse a été menée par Omnes Capital afin d'évaluer l'exposition de Capenergie 5 aux risques physiques liés au changement climatique, dont les résultats sont présentés dans la Section dédiée du rapport.
Risques climatiques de la transition	Risques de transition liés aux effets de la mise en œuvre d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunités de marché, innovations et ruptures technologiques, perception par les clients et les parties prenantes de leur impact potentiel. Une étude des risques et des opportunités de transition pour le fonds a été réalisée, dont les conclusions sont présentées dans la Section dédiée du rapport.
Risques de contentieux	Risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à l'absence de prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas leurs engagements à long terme. Omnes a pour objectif d'investir dans un ensemble d'entreprises européennes (principalement françaises). Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises en croissance dans leur transition vers une économie peu impactante sur l'environnement et plus prise en compte de l'humain. A ce stade, aucun risque de responsabilité ne s'est matérialisé dans le cadre d'un contentieux.
Risques liés à la biodiversité	
Risque d'érosion de la biodiversité	L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et augmente le risque de survenance des aléas climatiques décrits dans les risques physiques. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts dans des zones peu aménagées, besoins et consommation de matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures, etc.).
Risques de gouvernance	
Risques de réputation	Le risque de réputation est l'impact qu'un événement négatif peut avoir sur l'image d'une organisation. Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou à l'éthique, peut avoir un impact à la fois sur la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et sur la société de gestion elle-même. Les événements les plus probables susceptibles d'entraîner un risque de réputation pour le fonds pourraient être liés à l'absence de mise en œuvre de mesures de suivi des sociétés financées, à une situation de potentiel de corruption ou de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à des pratiques sociales ou sociétales insoutenables et/ou à la gouvernance de l'une des sociétés financées détenues dans nos fonds.
Risques de litige et/ou de responsabilité liés à des facteurs non financiers	Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action en justice pour non-respect de la réglementation environnementale et sociale. Ces risques pourraient limiter la rentabilité financière et la liquidité à long terme des fonds gérés.

Risque de désengagement des actionnaires	Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce des droits de vote dans toutes les sociétés du portefeuille, cotées ou non. Le risque proviendrait de la non-identification des résolutions nécessitant un vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de mesures sociales (intéressement, formation, etc.) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des fiduciaires, audit, etc.).
Risques d'incapacité à s'engager de manière constructive avec les sociétés en portefeuille	L'organisation d'Omnes permet un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées, permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants. Le risque proviendrait d'un manque d'analyse et de compréhension de la part de nos partenaires.
Risques de corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, d'abus des actifs de l'entreprise	La corruption et le blanchiment d'argent sont le fait de faciliter, par quelque moyen que ce soit, la fausse justification de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit qui a procuré un bénéfice direct ou indirect à l'auteur de l'investissement, ou de l'utilisation prévue des bénéfices tirés de l'investissement. Omnes a mis en place un système de contrôle et de supervision des participations et des investisseurs de fonds visant à réduire la survenance de ce risque lors de la mise en œuvre de ses investissements. Cependant, le risque pourrait provenir d'une mauvaise configuration des bases de données utilisées ou de l'absence de détection de malversations au sein des entreprises financées. Le risque de sanctions à l'encontre de ces sociétés pour de telles actions aurait un impact sur la rentabilité du fonds et la liquidité à long terme de cette participation.
Risques sociétaux	
Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines	Les politiques à mettre en œuvre par les États et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités territoriales nécessitent un changement dans le mode de vie actuel. Ces adaptations concerneront à la fois les moyens de transport, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, la formation et les besoins de sensibilisation. Ces changements de mode de vie vont affecter la vie professionnelle et personnelle des autorités locales.
Risques d'assurance	L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de la biodiversité va générer des coûts d'assurance supplémentaires (catastrophes naturelles, élévation du niveau de la mer et leurs impacts sur les littoraux, etc.).
Risques médico-sociaux liés au changement climatique et aux besoins d'adaptation	Tous ces bouleversements (changements climatiques, pandémies, changements d'organisation peuvent avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress, etc.). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement.

4.2.2. Focus sur l'exposition de Capenergie 5 aux risques environnementaux

En 2024, Omnes a réalisé une évaluation complète de l'exposition des actifs aux risques liés au climat et à la biodiversité dans ses fonds d'énergies renouvelables et d'infrastructures (Capenergie et Construction Energie Plus). Nous avons déployé la solution Altitude d'AXA Climate : une solution logicielle spécifiquement conçue pour les fonds d'infrastructure et de capital-investissement. L'utilisation de cette solution permet à Omnes de :

- Renforcer et améliorer l'efficacité de nos processus d'investissement et de diligence raisonnable
- Répondre aux attentes de plus en plus strictes de nos investisseurs et aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques et de reporting en matière de durabilité

- Fournir aux sociétés de notre portefeuille des informations personnalisées et exploitables sur les facteurs de risque liés au climat et à la biodiversité et les options d'atténuation, tant pour leurs propres opérations que pour leurs chaînes d'approvisionnement

L'évaluation a relevé les risques suivants pour 276 actifs du portefeuille Capenergie 5, en fonction de leurs secteurs et de leurs coordonnées GPS.

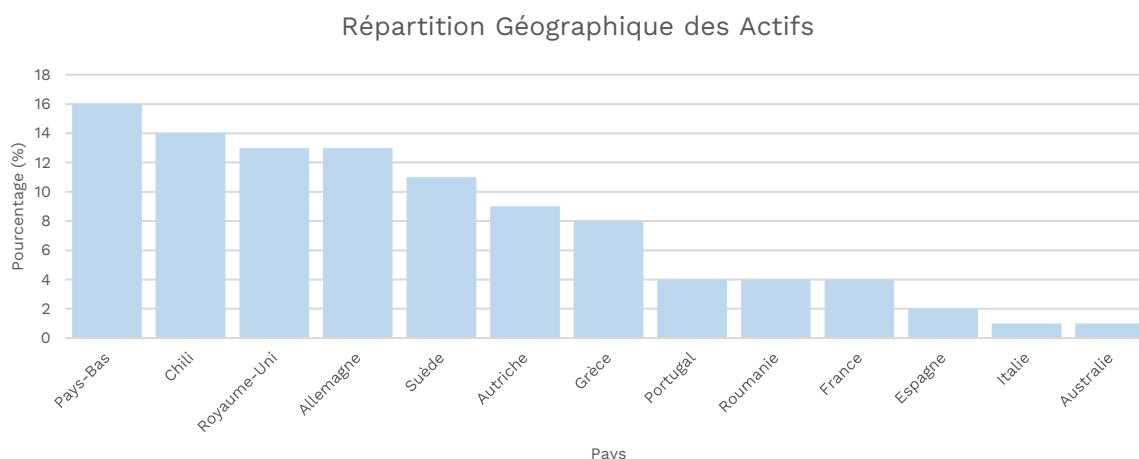
- Pour les risques climatiques physiques, 17 risques chroniques et aigus potentiels ont été couverts, à savoir la modification de la température de l'air, la modification des régimes de précipitations, la modification de la configuration des vents, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, l'érosion des sols, la chaleur extrême, le froid extrême, les incendies de forêt, les cyclones tropicaux, les tempêtes, la sécheresse, les précipitations extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les tremblements de terre et les affaissements ;
- Pour les risques et opportunités climatiques de transition, l'outil couvre 10 risques et 12 opportunités sous quatre piliers principaux : politique et juridique, technologie, marché et réputation ;
- Risques liés à la dépendance des actifs vis-à-vis des services écosystémiques ;
- Risques posés par les actifs pour les zones d'intérêt pour la biodiversité et les espèces menacées.

L'évaluation a également fourni des recommandations sur les prochaines étapes que les sociétés de portefeuille doivent prendre pour atténuer les risques identifiés et saisir les opportunités.

L'évaluation a mesuré l'exposition de chaque actif à chaque risque comme élevée, moyenne ou faible et a identifié l'impact que les risques peuvent avoir sur l'infrastructure, les opérations et les finances de l'actif.

Les sociétés du portefeuille de Capenergie 5 concentrent trois types d'activités : **la production d'énergie solaire, l'énergie éolienne et le stockage d'électricité par batterie**. L'évaluation menée en 2024 a porté sur 276 actifs d'énergie renouvelable en Europe, Australie, et Chili. Les parcs éoliens terrestres représentant la plus grande part (69 %), suivis des installations solaires photovoltaïques au sol (13 %), des systèmes solaires photovoltaïques en toiture (9 %), des installations de stockage d'électricité électrochimique (7 %) et des systèmes solaires photovoltaïques agrivoltaïques (2 %). Ces installations sont géographiquement réparties principalement à travers l'Europe et dans une moindre mesure, hors Europe, avec des concentrations dans des pays tels que les Pays-Bas, le Chili, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et l'Autriche, avec une présence plus faible en Grèce, au Portugal, en Roumanie, en France, en Espagne, en Italie et en Australie.

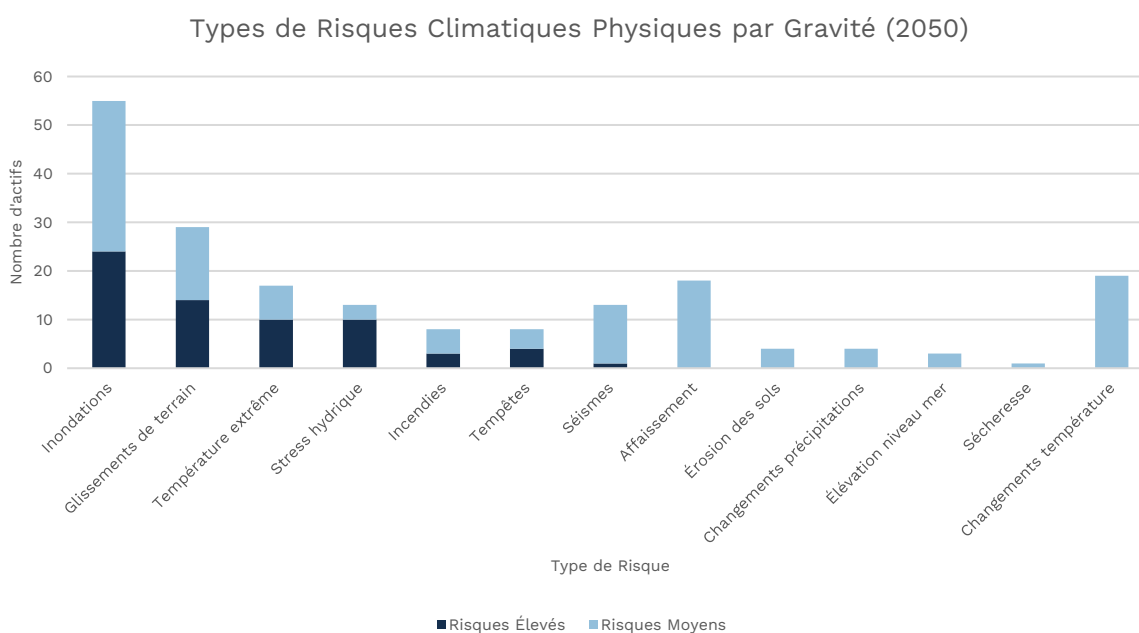
Les actifs analysés comprennent des actifs en phase de développement prêts à construire, en construction et en exploitation, avec les localisations géographiques rapportées par les sociétés du portefeuille.

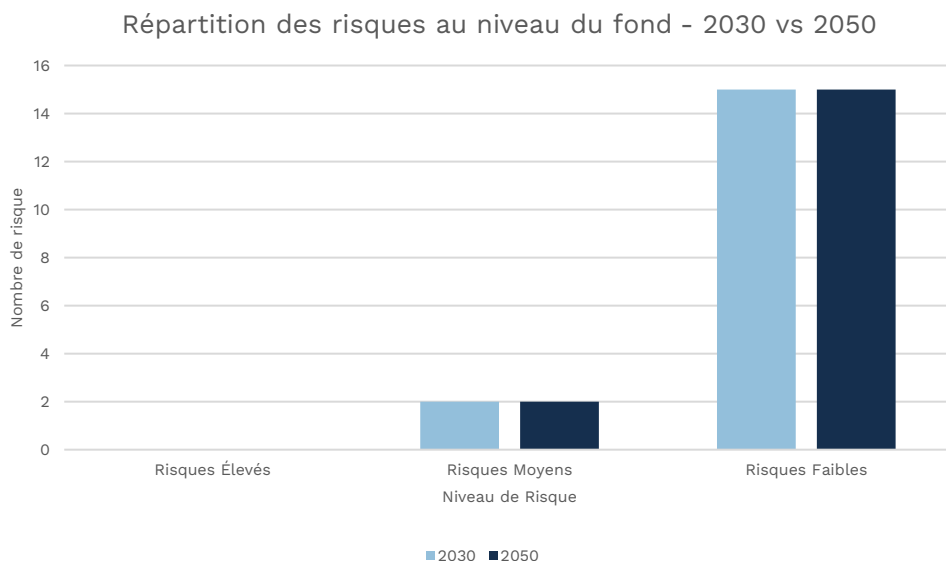


a) Analyse des risques climatiques physiques

L'évaluation des risques climatiques physiques est réalisée dans le cadre du scénario SSP2-4.5, qui représente une trajectoire modérée du changement climatique avec une augmentation des températures mondiales d'environ 2,7 °C d'ici 2100.

Le portefeuille présente un profil de risque climatique physique favorable et stable. Le profil de risque de 2030 demeure identique à celui de l'horizon 2050. À l'horizon 2050, l'analyse identifie des risques au niveau des actifs individuels, notamment les inondations qui représentent le principal risque, affectant 24 actifs à risque élevé et 31 actifs à risque moyen, touchant principalement les parcs éoliens terrestres et les installations solaires au sol. Les glissements de terrain constituent le second risque, avec 14 actifs à risque élevé. D'autres risques sont également présents mais à des niveaux moindres, le détail étant présenté dans le graphique ci-dessous (Types de Risques Climatiques Physiques par Gravité (2050)). Sur la base de cette analyse au niveau des actifs, l'évaluation conclut qu'aucun risque élevé n'est identifié au niveau du fonds, avec seulement 2 catégories de risque moyen : les inondations et les glissements de terrain.





b) Analyse des risques de transition

L'évaluation des risques de transition est évaluée dans le cadre du scénario Net Zero 2050 pour les périodes 2030 et 2040. Les perspectives de transition restent favorables pour ce portefeuille d'énergie renouvelable sur les deux périodes, reflétant l'alignement naturel du secteur sur les objectifs mondiaux de durabilité.

Jusqu'en 2030 et jusqu'en 2040, les considérations relatives au coût des matières premières représentent le principal domaine nécessitant une attention continue, reflétant l'évolution de la dynamique du marché des minéraux essentiels aux infrastructures d'énergie renouvelable, notamment le lithium, le cuivre, le nickel, le manganèse et le cobalt utilisés dans les panneaux solaires, les éoliennes et les systèmes de stockage d'énergie.

Nous maintenons un dialogue régulier avec les sociétés de notre portefeuille concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies d'optimisation des coûts. Grâce à une planification collaborative et à des partenariats stratégiques, nous aidons nos actifs à élaborer des approches d'approvisionnement résilientes et à explorer des matériaux alternatifs et des solutions de recyclage pour gérer efficacement cette dynamique de marché.

c) Impact financier

L'évaluation révèle également les pertes annuelles moyennes potentielles (AAL) par actif jusqu'en 2050. L'AAL représente l'impact financier attendu des événements liés au climat dans trois horizons temporels différents (2025, 2030 et 2050) et selon trois scénarios différents, également connus sous le nom de trajectoires socio-économiques partagées (SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5). Il combine la probabilité que ces événements se produisent avec le coût potentiel des dommages qu'ils pourraient causer.

Cela ne signifie pas que de tels coûts se produiront chaque année ; certaines années peuvent n'avoir aucune perte, tandis que d'autres peuvent voir des impacts importants. Les pertes potentielles sont classées en deux types principaux :

- Dommages matériels : perte de valeur d'actifs (CAPEX) causée par des dommages aux bâtiments et aux infrastructures
- Perte d'exploitation : perte de revenus (OPEX) pour la société du portefeuille causée par l'arrêt de l'exploitation des actifs

À mesure que la couverture des risques dans l'évaluation AAL augmente, nous nous attendons à ce que la granularité et la précision des évaluations s'améliorent au fil du temps, avec des comparaisons d'une année sur l'autre devenant disponibles.

4.3. Fréquence de l'examen du périmètre de gestion des risques

La gestion des risques ESG se fait **de manière continue à travers nos activités d'investissement et notre engagement auprès de nos investissements**, et constitue l'une des priorités du **Comité ESG interne** d'Omnes.

Le plan de contrôle permanent d'Omnes prend en compte le suivi des ESG au sein des participations. Par ailleurs, le contrôle annuel sur la gestion des risques prévoit également le point concernant la cartographie des risques financiers des fonds et mandats gérés (avec notamment la prise en compte du risque de durabilité).

D'autre part, le risque de durabilité est très étroitement lié au risque de non-conformité, car les obligations de gestion de ce risque s'intensifient. De ce fait, le risque de durabilité est suivi à la fois au niveau de la Société de Gestion (dans le cadre des risques de non-conformité) et au niveau des véhicules gérés (dans le cadre du contrôle des investissements), et fait l'objet d'un suivi au moins une fois par an.

4.4. Plan d'action pour réduire l'exposition aux risques

L'évaluation des risques environnementaux est intégrée systématiquement dans notre processus d'investissement. En 2024, nous avons mené notre première évaluation à l'échelle du portefeuille, qui servira de référence. À l'avenir, nous intégrerons cette évaluation annuelle dans nos processus de gestion de portefeuille plus larges, complétée par des points d'information supplémentaires sur l'utilisation des ressources locales et la taille des projets. Nous évaluerons également les pratiques d'atténuation des risques déployées sur les sites afin de nous fournir des renseignements plus exploitables au niveau du portefeuille. En outre, nous continuerons à soutenir nos initiatives dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation si nécessaire.

4.5. Estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG

Les impacts financiers des risques ESG dans le secteur du capital-investissement sont difficiles à mesurer, car des méthodologies robustes pour évaluer les aspects ESG sont encore en cours de développement. Cependant, à partir du premier semestre 2025, nous avons intégré chez Omnes Capital les risques climatiques physiques dans notre processus d'évaluation, en accord avec notre attrait pour le risque de durabilité. Pour nos investissements basés sur l'infrastructure, nous évaluerons le potentiel de dommages causés par le climat et d'interruption des activités, et nous appliquerons cela aux évaluations au niveau des actifs, des sociétés de portefeuille et des fonds.

En outre, nous pensons qu'il existe des opportunités financières associées aux entreprises qui ont une maturité ESG plus élevée que leurs pairs. En conséquence, nous avons **constaté un accès plus facile au financement** pour les sociétés de portefeuille qui font preuve de solides politiques et pratiques ESG, **avec des conditions notablement plus avantageuses sur les taux**.

5. Annexe

5.1. Description du degré de sensibilité des technologies aux aléas climatiques

Aléas climatiques	Solaire	Vent	Stockage
Changement de température	Faible sensibilité	Faible sensibilité	Les batteries sont très sensibles aux variations de température.
Stress thermique	Au-dessus de 25°, le rendement diminue car le rendement des cellules photovoltaïques est réduit.	Faible sensibilité	Les batteries peuvent s'enflammer et/ou exploser par temps chaud (« emballement thermique ») et leur efficacité est également réduite. Plusieurs cas d'incendies ont été signalés en lien avec des systèmes de stockage d'énergie.
Vague de froid / Givre	Le gel diminue l'efficacité des panneaux solaires. Les cellules photovoltaïques peuvent être endommagées lorsque les températures descendent en dessous de 0°. Les connexions électriques peuvent être altérées, ce qui entraîne des coûts de maintenance.	Le gel, surtout associé à une atmosphère humide, peut ralentir, voire arrêter, les éoliennes.	Le froid peut entraîner des pertes importantes d'électricité stockée.
Changements dans les types de précipitations	En recouvrant les panneaux solaires, la neige empêche les rayons du soleil d'atteindre les cellules photovoltaïques et réduit ainsi leur rendement. Une forte couverture nuageuse en cas de précipitations réduit le rendement.	Faible sensibilité	Faible sensibilité
Changements liés au vent	Faible sensibilité	Le changement climatique a un impact sur la vitesse du vent, qui conditionne la production d'énergie éolienne. En l'absence de vent (<10km/h) les éoliennes ne fonctionnent pas ; Les vents violents provoquent l'arrêt en toute sécurité des éoliennes, ce qui pourrait endommager les pales et les turbines.	Faible sensibilité
Sécheresse	Faible sensibilité	La sécheresse peut avoir un impact sur la continuité du service, mais n'a pas d'impact sur l'intégrité des actifs.	La sécheresse peut provoquer la corrosion des câbles sous terre.
Fortes pluies	Les fortes pluies, y compris la grêle, peuvent entraîner de lourdes pertes de matériaux et des coûts d'entretien élevés.	Faible sensibilité	Les inondations mettent en péril les installations de stockage d'électricité.

Légende :

Faible sensibilité



Sensibilité moyenne



Sensibilité élevée



5.2.Principaux impacts négatifs du fonds géré

Adverse sustainability indicator				Unit	Impact [year n]	Impact [year n-1]	Explanation	Actions taken, and actions planned and targets set for the next reference period
CLIMATE AND OTHER ENVIRONMENT-RELATED INDICATORS								
Greenhouse gas emissions	Investee company	1. GHG emissions	Scope 1 GHG emissions	tCO ₂ eq.	41.75	12.36	Scope of 2024 reporting – All of our portfolio companies were able to provide the data, representing 100% of the Fund's investments value. Except one company Enova II GmbH was not able to report its Scope 3 emissions. The methodology for GHG emissions calculation of this PAI statement has been adjusted following the publication of an update to the consolidated Q&As on the SFDR by the European Supervisory Authorities on 25 July 2024. To be precise, the financial metrics used to calculate the weighted ratio were minorly adjusted to be more aligned with the SFDR. For better comparison, we have	Since the previous reporting period, Omnes Capital has worked with portfolio companies to homogenise GHG assessment methodologies and provide results considering both market-based and location-based methodologies – as recommended by the supervisory authorities. This was done by onboarding a new reporting platform, Novata, and continuous engagement with our portfolio companies. The Fund has achieved a 100% reporting rate on carbon footprint in this reporting period. Omnes Capital is committed to maximizing the positive climate impact of the portfolio company through two key levers:
			Scope 2 GHG emissions (Location-based)	tCO ₂ eq.	2365.69	257.65		
			Scope 3 GHG emissions	tCO ₂ eq.	121183.27	22 911.81		
			Total GHG emissions	tCO ₂ eq.	123590.70	23 181.82		
			Scope 2 GHG emissions (Market-based)	tCO ₂ eq.	65.38	Not monitored		
	Investee company	2. Carbon footprint	tCO ₂ eq./€M investments	211.17	85.82	• Continued support of renewable energy development to generate avoided emissions • Systematic reduction of emissions from company activities		

	Investee company	3. GHG intensity of investee companies	tCO ₂ eq./€M revenues	35 833.16	3 530.95	applied the updated methodology to recalculate the 2023 data disclosed in this table. In 2024, Omnes Capital enhanced its disclosure by reporting Scope 2 GHG emissions using the market-based methodology to investors. This allows comparison with location-based Scope 2 GHG emissions but was not incorporated into total GHG emissions calculations. Three portfolio companies reported their market-based Scope 2 emissions in 2024. Omnes Capital will continue engaging with remaining portfolio companies to increase the reporting rate for the next reporting year. The GHG emissions figures represent emissions at both entity and project levels. The increase in figures is due to higher Scope 3 emissions reported by companies. This trend aligns with Omnes	To advance our second lever, we have implemented structured engagement initiatives, including: • Development of a comprehensive climate toolkit in Q1 2024 with external expertise to guide emissions reduction strategies • Integration of a 5-step guidance system within our Capenergie Sustainability Maturity Framework to address emissions across the value chain Omnes Capital will apply the approaches to drive its engagement with the company and maximize the positive climate impact of the Fund, whenever feasible.
--	------------------	--	----------------------------------	----------------------------	----------	---	---

					Capital's industry knowledge, as Scope 3 GHG emissions (purchased goods and upstream transportation and distribution) constitute the majority of the climate impact for renewable energy developers. As our portfolio companies expand their project development, Omnes Capital anticipates emissions to increase. The Scope 2 emissions increase was primarily attributed to 3,650 tCO₂eq reported by Enova Value II. This figure was estimated by multiplying the energy consumption of all wind turbines by the average carbon intensity of the German grid (380 g/kWh). While these emissions should be offset long-term through contributions to grid decarbonization, Omnes Capital remains committed to implementing carbon reduction initiatives throughout portfolio companies' operations.	
--	--	--	--	--	---	--

	Investee company	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector		% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments. Capenergie 5 invested in seven companies dedicated to the development and operation of renewable energy infrastructure platforms, in Europe, UK, Australia and Chile. These investments are aligned with Omnes Capital's exclusion list and Capenergie 5's investment strategy, ensuring that portfolio companies are not active in the fossil fuel sector.	Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to have exposure to companies active in the fossil fuel sector as the Fund expands in the future reporting periods.
	Investee company	5. Share of non-renewable energy consumption and production	Share of non-renewable energy production	% of total energy sources	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported, representing 92% of the Fund's investment value. Enray Power was not able to report this indicator because the company didn't have assets in operation yet and hence no energy production.	Due to its clearly defined investment strategy, Capenergie 5 does not expect to report energy production from non-renewable sources as the Fund expands in the future reporting periods. Omnes Capital has modified the internal avoided emissions calculation methodology, to represent in an accurate and robust way the contribution of portfolio companies to the objectives of the Paris Agreement.

			Share of non-renewable energy consumption	% of total energy sources	54.24	60.48	Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported the data, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period. The proportion of non-renewable energy reflects the local energy mix across portfolio companies' operations.	As this performance metric is largely contingent on regional electricity grid compositions, Omnes Capital will continue supporting the portfolio company in developing renewable energy projects to enhance grid decarbonization. Meanwhile, Omnes Capital will collaborate with the portfolio company to implement aligned energy procurement strategies that increase renewable energy consumption while improving overall energy efficiency whenever feasible.
	Investee company	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector		GWh/€M revenue	0.44	0.23	Scope of 2024 reporting – Five out of seven portfolio companies reported their energy consumption figures, representing 81% of the Fund's current investment value. Two companies, Faria and Enray Power, occupy shared office accommodation which didn't share the energy consumption breakdown for the reporting period. All portfolio companies are renewable energy	The Fund's energy consumption is projected to increase as portfolio companies expand operations. Our investment strategy focuses on resilient, competitive developers. Omnes Capital will support assets in reducing energy consumption intensity through improvements in building efficiency, mobility, and energy procurement strategies. The Capenergie ESG Scoring Grid and Sustainability Maturity Framework serve as essential tools for guiding discussions and establishing priorities tailored to each portfolio company.

						developers. As such, they operate in high impact climate sectors, namely in section D (electricity, gas, steam and air conditioning supply), as defined by Regulation (EC) 1893/2006 establishing the statistical classification of economic activities NACE. The increase in GWh from last year is due to a better reporting quality.	
Biodiversity	Investee company	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investments. Several of our portfolio companies had sites close to biodiversity sensitive areas. However, all companies comply with their domestic environmental regulations during the permitting process, which ensured the companies' activities didn't negatively affect the areas. Ongoing monitoring will be done throughout the construction and operation.	As Capenergie 5 aims to secure 80%-100% of its investments aligned with the EU Taxonomy and all DNSH criteria, the mitigation of biodiversity impact is a central topic to address. Several initiatives were implemented by Omnes Capital to support the portfolio companies on their biodiversity measurement and strategies: • Omnes Capital has onboarded a biodiversity footprint assessment tool in 2023-2024 with Altitude AXA Climate, in view to assess the qualitative and quantitative impact of the portfolio companies on biodiversity. The assessment is integrated systematically in the investment process. • In 2024, Omnes Capital conducted a portfolio-wide environmental risk assessment using Altitude by AXA Climate

							and analyzed climate and biodiversity-related risks. To strengthen our risk management approach, we are performing an in-depth analysis of these risks with further results expected by year-end. • Omnes Capital has developed a biodiversity toolkit in 2023-2024 with an external consultant, in view to guide portfolio companies on the strategies and actions that can be taken throughout the project life cycle. Several companies have integrated this toolkit in their biodiversity strategies. Omnes will keep supporting the efficient application of this toolkit among its portfolio companies.
Water	Investee company	8. Emissions to water	tonnes/€M investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported water emission figures, representing 80% of the Fund's investment value.	Omnes Capital has successfully raised awareness about hazardous substance emissions to water and increased the reporting rate from 3% to 80%. Omnes will continue supporting its portfolio companies in monitoring this indicator and maintaining limited water emissions.
Waste	Investee company	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	tonnes/€M investments	0.00009	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported figures on hazardous waste, representing 95% of the Fund's investment value.	Omnes Capital has been supporting portfolio companies on circular economy initiatives through knowledge sharing and providing potential solutions to reduce waste generation during decommissioning. Omnes Capital will continue monitoring this metric and engage with Tag

						Tag reported limited amount (6 tons) of hazardous waste generated, which is properly managed by the company.	Energy to minimize its hazardous waste generation wherever possible, unless no alternative solutions are available.
INDICATORS FOR SOCIAL AND EMPLOYEE, RESPECT FOR HUMAN RIGHTS, ANTI-CORRUPTION AND ANTI-BRIBERY MATTERS							
Social and employee matters	Investee company	10. Violations of UN Global Compact principles and organization for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value. No violation of the UNGC principles or OECD Guidelines for MNEs occurred in 2024.	The screening assessment tool developed by Omnes Capital at the end of 2022 has been used to assess any breach of human rights, labour rights and business ethics. The topic will continue to be monitored as part of the periodic report of the Fund. Omnes Capital will keep using its internal Capenergie ESG Scoring Grid and the newly developed Capenergie Sustainability Maturity Framework, to guide discussion with portfolio companies.

	Investee company	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	% of investments	30.41	41.57	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on this indicator, representing 100% of the Fund's current investment value. In 2024, Omnes Capital evaluates compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises using the following four key criteria. The 2023 data was adjusted based on the following four criteria for better comparison. •Existence of a company code of ethics or code of conduct •Implementation of anti-bribery and anti-corruption policies and processes •Establishment of whistleblower protection and grievance handling mechanisms •Adoption of at least a code of conduct for suppliers Two companies reported a lack of	Since the last reporting year, Enraypower (previously known as Integrum) and Turn Energy have successfully established relevant processes related to compliance with UN Global Compact and OECD Guidelines for Multinational Enterprises, leading to the decrease in figures for 2024. Omnes has supported portfolio companies in formalizing internal policies. For example, we supported Turn Energy in formalizing a supplier code of conduct and CCE in developing due diligence procedures that incorporate UNGC and OECD guidelines. Omnes will continue supporting Faria and further engage in discussions with Enova Group to strengthen their internal procedures and compliance systems, which are integrated into the companies' individual ESG action plans.
--	------------------	---	------------------	--------------	-------	--	---

					processes/mechanisms for UNGC and OECD compliance: • Enova II GmbH, as a joint venture, does not have established processes in place. However, we include Enova Group in our ESG performance analysis as we aim to positively influence our investment partner. According to company reporting, they currently have no policies or processes addressing this specific metric. • Faria has only formalized the Anti-corruption and Anti-bribery Policy. It is developing its Code of Ethics Policy and closely assessing an efficient mechanism for grievance handling and whistleblower protection.	
Investee company	12. Unadjusted gender pay gap	average ratio in %	19.00	17.40	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non	Omnes Capital will continue supporting portfolio companies to close gender pay gaps wherever feasible, and will engage with EEF to enhance its internal policies to improve inclusion and equality throughout their corporate culture, recruitment procedures, and promotion practices.

					applicable for the company. In 2024, four companies (CCE, Enraypower, Turn Energy, and Faria) improved their gender pay gap. Faria achieved a gender pay gap close to zero (-0.19% in 2024). The increase in the average ratio was due to EEF reporting its gender pay gap (33.33%) for the first time, which drove up the overall value, as the company did not report this metric last year.	
	Investee company	13. Board gender diversity	average ratio in %	7.76	9.05	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their board gender diversity, representing 100% of the Fund's current investment value. The decrease in the average ratio was due to EEF reporting its board diversity for the first time, as the company did not report this metric last year. As a majority shareholder, Omnes Capital will work to improve board gender diversity, including through efforts to enhance leadership diversity within our own investment team when appropriate opportunities arise.

	Investee company	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	% of investments	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – The figure covers 100% of the Fund's investment as of end 2024. Capenergie 5 only invested in renewable energy developers in 2024, in alignment with its sustainable investment objective. Furthermore, as mentioned in the exclusion list of the Fund, controversial weapons are part of its prohibited investment sectors.	The Fund aims at investing exclusively in the renewable energy sector. Consequently, Capenergie 5 is expected to have no investment in the controversial weapons industry in the years to come.
VOLUNTARY PAI							
Water, wate and material emissions	Investee company	11. Investments in companies without sustainable land/agriculture practices	% of investments	79.88	90.75	Scope of 2024 reporting – All portfolio companies reported on their sustainable land practices and policies, representing 100% of the Fund's current investment value. Sustainable land is embedded in the biodiversity topic of Omnes' engagement with our portfolio companies. Within the reporting scope, although most of the companies reported that they haven't officially established sustainable land/agriculture	Sustainable land management is addressed within Omnes Capital's biodiversity engagement with portfolio companies. For details on actions taken and planned regarding this metric, please see comments on PAI 7 "Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas."

					policies, ensuring minimum impact to the land is part of the regulatory requirements in several countries where our portfolio companies operate. In addition, several practices were made to ensure sustainable use of lands. For example: •Environmental Impact Assessment (EIA) has been established as a standard requirement for all future CCE projects, ensuring regular monitoring of land ecological conditions. •Turn Energy performs EIA whenever it is legally required. •Enray Power applies the UK BNG approaches and expect to obtain positive net gain for most of the projects.	
--	--	--	--	--	--	--

Social and employee matters	Investee company	2. Rate of accidents	weighted average in %	0.00	0.00	Scope of 2024 reporting – Six out of seven portfolio companies reported on the indicator, representing 80% of the Fund's current investment value. Enova II GmbH is a joint venture with no employees, and hence this ratio is non applicable for the company. An accident occurred in 2024 involving one of the subcontractors of one of our portfolio companies. Even if subcontractors are excluded from the scope of this indicator, investors were kept informed during the the quarterly business update meetings and at the Annual General Meeting held at the end of last year, and the LPAC members were informed during the last LPAC meeting of 2024. Omnes will continue to support its portfolio companies in the effective implementation of and adherence to health and safety standards.
-----------------------------	------------------	----------------------	-----------------------	-------------	------	---